



Etaient présents : François DESCOEUR, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Régis JOUDRIER, François LACHAZE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA

Excusés : Jean-Yves BONY, André DUJOLS, Jean-Louis FAURE, Christian LAFARGE, Albert ROCHETTE

Ordre du Jour

- Orientations Budgétaires
- Lot Electricité Hôtel d'Entreprise
- Convention TEPCV
- Choix prestataires composteurs
- Autorisation de passage en terrain privé
- Questions Diverses

1. Orientations budgétaires

Le Président propose aux élus le rapport des orientations budgétaires qui sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil communautaire.

La situation financière de la Communauté de Communes est saine. La CCPS maintient un endettement raisonné : 6.4 ans de capacité de désendettement. Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées la CCPS dégagera une épargne brute de 17%.

Tout cela dans un contexte de poursuite des baisses des dotations qui continue de grever les recettes du bloc communal.

Le Président fait proposition du programme des actions de fonctionnement et investissements présentés dans le document.

Enfin, il fait la proposition de valider un pacte de gestion :

- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans (tous budgets confondus)
- Conserver un taux d'épargne brute supérieur à 15% (c'est-à-dire supérieur à la moyenne nationale du bloc local) (tous budgets confondus)
- Pérenniser un volume d'épargne net supérieur à 200 000€ (tous budgets confondus)

Ces règles guideront à moyen terme nos choix en termes de stratégie financière et de programmation d'investissement.

2. Choix prestataire Electricité Hôtel d'entreprises (DEB 2018 014)

Suite au désistement de l'entreprise SOGELEC initialement attributaire du lot 15 électricité, le Président précise qu'une nouvelle consultation a été organisée.

Il présente aux élus la proposition de la commission d'appel d'offres :

Lot 15 Electricité : Ets JSE, à Aurillac, pour un montant de 120 597.21€HT

→ Les élus entérinent à l'unanimité, la décision de la commission d'appel d'offres.

3. Conventions TEPCV (DEB 2017 061)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes du Pays de Salers est lauréate de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) porté par le ministère de l'écologie.

Il précise qu'il convient de prendre une délibération rappelant l'historique de cette labélisation et des actions afférentes.

→ Les élus :

- **valident**, à l'unanimité le compte rendu établi par le Président
- **approuvent**, à l'unanimité, l'ensemble des propositions du Président
- **autorisent** le Président à poursuivre les actions prévues dans le cadre de la convention et de ses avenants
- **rappellent qu'ils ont autorisé** le Président, lors de la réunion du 15 juin 2015, à signer la convention ainsi que tous documents afférents à cette décision (avenants compris)

4. Choix prestataire composteurs (DEB 2017 062)

Le Président rappelle aux membres du bureau, que la communauté de communes a décidé d'acquérir des composteurs individuels qui vont être mis à disposition des particuliers.

→ Les élus **décident**, à l'unanimité de retenir la proposition de GARDI GAME : 20 943.00€HT.

5. Convention pour autorisation de passage en terrain privé (DEB 2018 013)

Le Président informe les élus de la demande du Syndicat des Eaux St Bonnet de Salers/Drugeac qui doit faire des travaux d'adduction d'eau au lieu dit "le Fau" et qui doit traverser une parcelle intercommunale (parcelle 0028 section ZL d'une superficie de 129 968m²).

→ Les élus **autorisent**, à l'unanimité le Président à signer la Convention pour autorisation de passage en terrain privé sollicitée par le Syndicat.

6. Questions diverses

a. GEMAPI

Le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la CCPS est compétente en matière de GEMAPI (transfert de compétence obligatoire issu de la loi NOTRe). A ce titre, une réunion s'est tenue en Sous Préfecture afin d'envisager la création de structures au niveau des bassins versants. La CCPS serait concernée par 2 bassins. Il attire l'attention des élus sur les modalités de création de ces structures qui impliquent des coûts d'animation.

b. Session d'accueil d'actifs

Le Président rappelle aux élus que le Pays de Salers a accueilli au mois d'octobre la Session d'Accueil d'actifs organisé par le Conseil Départemental. Il s'agira d'en établir un bilan à 12/18 mois, mais d'ores et déjà, plusieurs projets sont en voie de concrétisation : reprise de l'Hôtel Restaurant des Voyageurs au Falgoux, reprise de la bijouterie Bernard à Aurillac, création de maraichage à Valette, installation d'agriculteur sur le Falgoux.